Etablissement Public de Coopération Culturelle « Cité européenne du théâtre et des arts associés Domaine d'O Montpellier »

DÉLIBÉRATIONS DU CA N°2025-037

Séance du :

25/06/2025

Vote du budget supplémentaire

Le vingt-cinq juin 2025, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration de l'EPCC Cité Européenne du théâtre se sont réunis au domaine d'O, sur convocation régulière conformément aux statuts.

<u>Présents</u>: Eric PENSO, Florence MARCH, Michel ROUSSEL, Agnès ROBIN, Véronique BRUNET (en Visio), Nathalie PIAT, Marion BRUNEL, Anne PUCCINELLI

<u>Représentés</u>: Jacqueline BOULBES-GALABRUN, François-Xavier LAUCH, Genies BALAZUN, Renauld CALVAT, Mylène LUCAS, Tasnime AKBARALY

Excusés:

<u>Autres participants</u>: Jean VARELA, Alain PONS DE VINCENT, Stéphane ROQUART, Sylvain BIANCAMARIA, Béatrice AMAT, Vanessa RENE-CORAIL

Président de séance : Eric PENSO

PRÉFECTURE DE L'HÉRAULT 2 3 JUL. 2025 D.R.C.L GREFFE - P.F.R.A

Vote du budget supplémentaire

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1431-1 et suivants, et R.1431-1 et suivants;

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative aux Établissements Publics de Coopération Culturelle :

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle ;

Vu les articles L.1224-1 à L.1224-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2024 portant création de l'EPCC « Cité européenne du théâtre et des arts associés – Domaine d'O – Montpellier » ;

Vu les statuts de l'EPCC « Cité européenne du théâtre et des arts associés – Domaine d'O – Montpellier », annexés à l'arrêté préfectoral susmentionné ;

Considérant :

- Que le budget supplémentaire constitue un ajustement du budget primitif voté en début d'exercice, permettant d'intégrer les résultats de l'exercice antérieur et d'adapter l'exécution budgétaire en fonction des éléments connus à date :
- Que ce budget supplémentaire intègre notamment le résultat de clôture de l'EPIC, repris pour un montant total de 482 383,29 €, correspondant à la somme des résultats des sections de fonctionnement de 499 732,59 € et d'investissement de -17 349,30 € et la couverture du besoin de financement de la section d'investissement au moyen de l'affectation du résultat au compte 1068;
- Que ce budget supplémentaire s'inscrit dans la continuité des orientations stratégiques de l'établissement, telles que définies dans ses statuts et le budget primitif 2025;
- L'exposé présenté par le Président, détaillant les éléments constitutifs du budget supplémentaire 2025;

Après avoir pris connaissance :

De la note explicative du budget supplémentaire, joint en annexe 1;

De la maquette budgétaire (M4), jointe en annexe 2;

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil d'Administration :

Décide :

- D'approuver le budget supplémentaire 2025 de l'EPCC « Cité européenne du théâtre et des arts associés – Domaine d'O – Montpellier » tel que présenté en annexe;
- De charger le Directeur Général de l'exécution du budget ainsi approuvé, dans le respect des règles légales et réglementaires en vigueur, et de rendre compte régulièrement de son exécution au Conseil d'Administration.

Fait à Montpellier, le 25 juin 2025,

POUR EXTRAIT CONFORME Le Président

PRÉFECTURE DE L'HÉRAULT 2 3 JUIL, 2025 D.R.C.L GREFFE - P.F.P. A

Annexe 1 : note explicative du budget supplémentaire

Le budget supplémentaire permet de prévoir les éléments suivants :

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT: +883.000€

Le budget primitif 2025, voté en décembre 2024 pour 6.090.000€ avait été évalué sans inclure l'activité du Printemps des Comédiens et l'activité de la Cellule de Production. Le budget supplémentaire de 883.000€ s'explique essentiellement par l'ajout du Festival, des créations et des tournées au budget de fonctionnement.

1) Dépenses de fonctionnement

Les variations commentées ci-dessous sont les plus significatives.

Chapitre 11 : Charges à caractère général : +1.022.346€

Concernant les achats, prestations et services, +843.279€ concernent la programmation artistique, + 493.758€ sont les frais de création de Mémoires de Filles et de tournée de Bérénice, +86.476€ sont des frais généraux et +314.732€ sont des charges 2024 liées à la clôture des comptes de l'EPIC. Par ailleurs, la réduction de la programmation de la saison représente -736.954€ sur ce chapitre.

Chapitre 012 : Frais de personnel, frais assimilés : - 369.344€

L'activité du Festival PCM et de la Cellule de production génère une masse salariale supplémentaire de +532.058€. La réduction de la Saison entraine une baisse de 335.091€. Concernant le personnel permanent de la structure, le budget actualisé présente une diminution de 566.311€. Elle s'explique par le départ du Directeur Technique en juin, le départ de la comptable de l'association PCM, non remplacée, le report du recrutement de la direction déléguée, et le moindre recours aux contrats temporaires CDD et CDDU du fait de l'annulation de certains projets.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courantes : 98.209€

La variation sur le chapitre 65 concerne les droits d'auteurs ou droits de suite liés aux créations et tournées, pour 24.114€, et les droits SACEM ou SACD sur la billetterie de la saison et des festivals, pour 73.154€

Chapitre 66 : Charges financières : - 55.000€

Le budget primitif avait inscrit le remboursement d'un Prêt Garanti par l'État dans la perspective de la reprise des soldes de l'association Printemps de Comédiens dans le cadre du transfert des activités. L'association ayant des perspectives d'honorer ses dettes financières et de rembourser le solde du PGE, cette somme n'a plus lieu d'être inscrite au budget de l'EPCC.

Chapitre 67: Charges exceptionnelles: +35.000€

Il s'agit des montants d'éventuels dédits liés à l'annulation tardive de la programmation de la Saison. Cette somme est prévisionnelle, les négociations avec les producteurs des spectacles concernés sont en cours.

Chapitre 68: Dotation aux provisions et dépréciations : + 20.000€

Une provision pour litige de 20.000€ est inscrite en lien avec un potentiel contentieux.

Chapitre 022 : Dépenses imprévues : -9.669€

Le budget étant désormais plus précis, le montant des dépenses imprévues peut être réduit, et ramené à 53.000€

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : + 141.458€

Le montant de 130.000€, correspondant aux dotations au amortissements, avait été évalué pour le budget primitif en l'absence d'informations précises concernant les soldes du transfert de l'EPIC. Ce montant est réévalué pour 217.858€, soit +87.858€.

Par ailleurs, 53.600€ de dotations supplémentaires sont inscrits dans la perspective d'achat de matériel technique supplémentaire ou de matériel mis en vente à l'issue de la liquidation de l'association Printemps des comédiens.

Les crédits ainsi inscrits permettent d'équilibrer les opérations d'ordre entre les deux sections

2) Recettes de fonctionnement : + 883.000€

Comme pour les dépenses, l'inscription de l'activité du Festival Printemps de comédiens et de la Cellule de production permettent l'inscription de recettes nouvelles.

Chapitre 013 : Atténuation de charges : pas de variation

Le montant de 15.000€ est maintenu sur ce chapitre.

Chapitre 70 : Ventre de produits fabriqués, prestations : +491.077€

L'inscription des recettes de billetterie et de partenariats liées au Festival PCM et à l'activité de production représentent une recette supplémentaire de +867.736€. Par ailleurs, l'annulation de certaines représentations pour la programmation de la

Saison occasionne une baisse de recettes de billetterie et partenariats de -333.314€. Les produits d'action culturelle avaient été surévalués et sont réduits de -26.660€ Enfin la redevance du Bistrot d'O réévaluée à +50.000€, et un reclassement de certaines recettes du chapitre 70 vers les chapitres 74 et 75 représentent -65.000€.

Chapitre 74: Subventions d'exploitation: +12.440€

Le montant de la contribution de la Métropole a été corrigé pour 4.235.000€, soit -55.000€ et la subvention de la Région pour le Festival PCM attendue à 90.000€ a été accordée pour 83.000€. Par ailleurs, 90.000€ de subvention exceptionnelle de la Métropole accordés pour la préfiguration de l'EPCC ont été ajoutés.

Enfin les aides Fonpeps et les aides affectées à l'action culturelle ont été réactualisées pour -15.560€.

Chapitre 75: Autres produits de gestion courant: +21.000€

Les recettes de redevances sont maintenues à 30.000€ et des recettes de mécénat ont été ajoutées pour +21.000€.

Chapitre 77: Produits exceptionnels: +5.500€

Une ligne nouvelle de 5.500€ est inscrite afin de permettre des mouvements si nécessaire sur ce chapitre.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : -129.400€

Le montant de 130.000€ en budget primitif avait été inscrit dans l'attente de connaitre la réalité des Quote-part de reprise des subventions d'investissement de l'EPIC à la suite du transfert des actifs immobilisée. Les subventions d'investissement ayant été totalement reprises avant la clôture au 31 décembre 2024, il ne reste qu'un montant de 600€ à reprendre en 2025.

Ligne R002 : Résultat reporté : +482.383€

Il s'agit du résultat de clôture de l'EPIC au 31 décembre 2024, reporté à l'occasion du transfert des actifs et passifs de l'établissement.

La présente décision de budget supplémentaire est équilibrée en fonctionnement à + 883.000€

B) SECTION D'INVESTISSEMENT: +288.807€

Le montant du budget d'investissement supplémentaire correspond majoritairement au transfert des actifs et passifs de l'EPIC

1) Dépense d'investissement : +288.807€

Chapitre 21: Acquisition d'immobilisations corporelles: +270.858€

Chapitre 040: Opération d'ordre de transfert entre sections: +600€

Correspond au compte 13, reprise de subventions d'investissements, restant à reprendre des soldes de l'EPIC.

Ligne D001 : Solde d'exécution négatif reporté : +17.349€

Correspond au solde reporté à la clôture de l'EPIC

2) Recette d'investissement: +288.807€

Chapitre 10 : Réserves : +17.349€

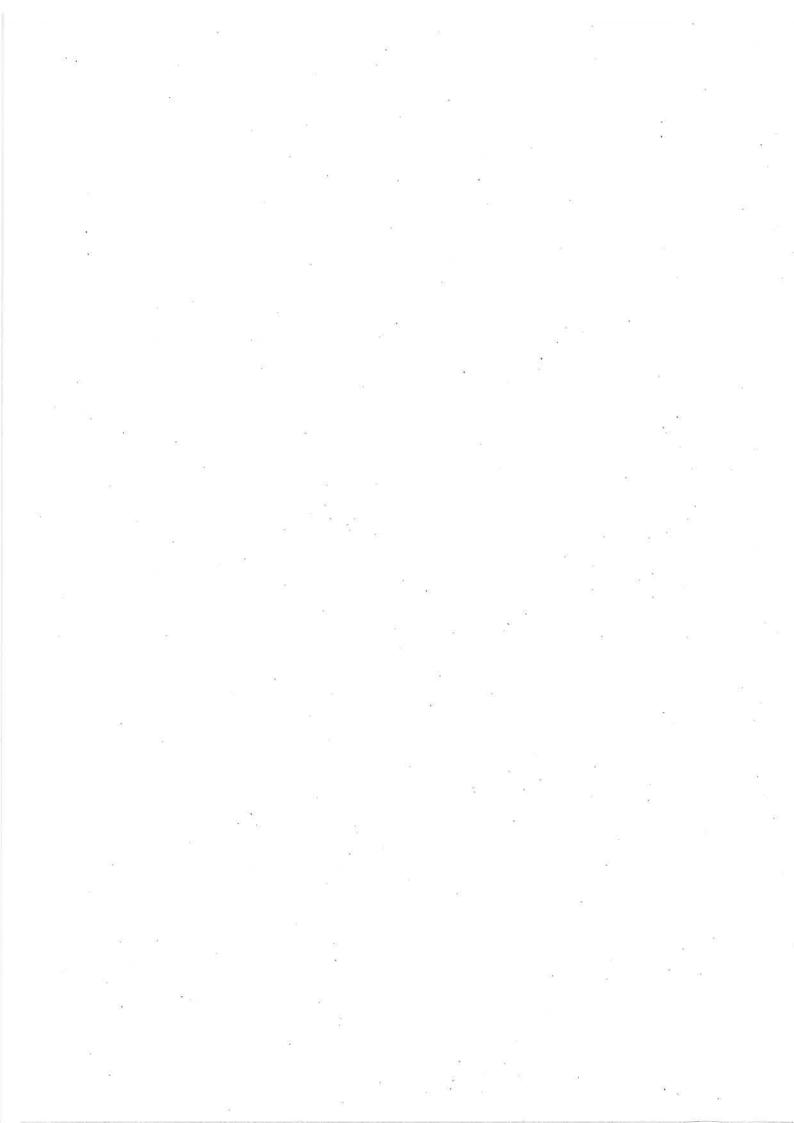
Correspond à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (solde d'exécution négatif transféré à la clôture de l'EPIC)

Chapitre 040 : Opération d'ordre de transfert entre sections : +271.458€

Correspond au compte 28, à + 217.858€ de transfert des amortissements de l'EPIC et 53.600€ d'amortissement d'éventuelles nouvelles acquisitions.

La présente décision de budget supplémentaire est équilibrée en investissement à + 288.807€.

Le budget de l'EPCC Cité Européenne du Théâtre et des arts associés est donc arrêté à la somme de 6.973.000€ en fonctionnement et 288.807€ en investissement.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 93488077400013

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCC CITE EUROPÉENNE DU THÉÂTRE

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE METROPOLE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget supplémentaire (2)

BUDGET: BUDGET PRINCIPAL EPCC (3)

ANNEE 2025

PRÉFECTURE DE L'HÉRAULT

2 3 JUIL. 2025 D.R.C.L

⁽¹⁾ Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

⁽²⁾ Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

⁽³⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales				
Modalités de vote du budget				
II - Présentation générale du budget		g		
A1 - Vue d'ensemble - Sections				
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		2		
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		10		(2)
B1 - Balance générale du budget - Dépenses				_
B2 - Balance générale du budget - Recettes				10
III - Vote du budget			20	1,
5				1.
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses				1:
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes				14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses				1:
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		6		10
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		•	200	1'
IV - Annexes		to.		
A - Eléments du bilan	- 5	#		
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	6	- ×		18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	*(19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	α		27	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours				24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture			ř.C	25
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes				27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	À			28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		**	14	29
A3.2 - Etalement des provisions	10.			30
A4.1 - Equilibre des opérations financières)¥(31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	¥			33
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes				34
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'ass	sainissement - Exploi	itation (1)	9	35
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'ass	sainissement - Invest	issement (1)		36
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement colle	ctif et non collectif - E	exploitation (1)		37
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement colle	ctif et non collectif - la	nvestissement (1)	NT.	38
A6 - Etat des charges transférées		ă.		39
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	19	*		40
B - Engagements hors bilan				
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie				41
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt			86	(9) 42
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	U.	90		43
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail				44
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	•			45
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	500			46
B1.7 - Etat des engagements reçus				47
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférent	S	, a		48
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents				49
C - Autres éléments d'informations				
C1.1 - Etat du personnel				50
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachemen	t employé par la régis	<u>.</u>		52
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)		•	99	53
C3 - Liste des organismes dans lesquels à été pris différigagement infancier (2)	·			e 54
D - Arrêté et signatures		8	25	J-
•				
D - Aπêté et signatures				55

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

⁽¹⁾ Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

⁽²⁾ Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

⁽³⁾ Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I – INFORMATIONS GENERALES MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (3) budgétaires ..
- IV La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).
- V Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

	V	UE D'ENSEMBLE	A1	
	E E E	EXPLOITATION	л Т	
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	883 000,29	400 617,00	
	+ .	# # # %_	+	
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	91 ⁹⁵ 0,00	
O R	002 RESULTAT D'EXPLOITATION	(si déficit)	(si excédent)	
T	REPORTE (2)	0,00	482 383,29	
	=	*		
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	883 000,29	883 000,29	
INVESTISSEMENT				
į	*	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	271 458,00	288 807,30	
	+	+	SF + C+P	
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00	
O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)	
الت	= 2	B)	ı) =	
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	288 807,30	288 807,30	
*	* 5	TOTAL		
ſ	2			

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

1 171 807,59

1 171 807,59

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'emission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

TOTAL DU BUDGET (3)

⁽²⁾ A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽³⁾ Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	11
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		l'exercice (1) I	réaliser N-1 (2) II	nouvelles	. 111	IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	2 462 220;00	0,00	1 022 346,21	1 022 346,21	3 484 566,21
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 336 611,00	0,00	-369 344,18	-369 344,18	2 967 266,82
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	40 000,00	0,00	98 208,97	98 208,97	138 208,97
To	otal des dépenses de gestion des services	5 838 831,00	0,00	751 211,00	751 211,00	6 590 042,00
66	Charges financières	55 000,00	0,00	-55 000,00	₋ -55 000,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	3 500,00		20 000,00	20 000,00	23 500,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	62 669,00		-9 669,00	-9 669,00	53 000,00
Tot	al des dépenses réelles d'exploitation	5 960 000,00	0,00	741 542,00	741 542,00	6 701 542,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	130 000,00		141 458,29	141 458,29	271 458,29
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	al des dépenses d'ordre d'exploitation	130 000,00		141 458,29	141 458,29	271 458,29
325	TOTAL	6 090 000,00	0,00	883 000,29	883 000,29	6 973 000,29

	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
4	*	潢
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 973 000,29

RECETTES D'EXPLOITATION

<u> </u>	Libellé	Dudwet de	Restes à	Dan a sidi a sa	VOTE (2)	TOTAL
Chap.	Liberie	Budget de l'exercice (1)	réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
	46	I	II	nouvenes	Ш	{V = + +
013	Atténuations de charges	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 050 000,00	0,00	491 077,00	491 077,00	1 541 077,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	4 865 000,00	0,00	12 440,00	12 440,00	4 877 440,00
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00	51 000,00
Т	otal des recettes de gestion des services	5 960 000,00	0,00	524 517,00	524 517,00	6 484 517,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
·77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	5 500,00	5 500,00	5 500,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	tal des recettes réelles d'exploitation	5 960 000,00	0,00	530 017,00	530 017,00	6 490 017,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	130 000,00		-129 400,00	-129 400,00	600,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
То	tal des recettes d'ordre d'exploitation	130 000,00		-129 400,00	-129 400,00	600,00
	TOTAL	6 090 000,00	0,00	400 617,00	400 617,00	6 490 617,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	482 383,29
NOOT NEW OWN TO ANTION TO	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 973 000,29

Pour information:

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)

270 858,29

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		l'exercice (1)	réaliser N-1	nouvelles	-	
		1	(2)]]		Ш	(V = I + II + III _∞
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	. 0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	270 858,00	270 858,00	270 858,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	270 858,00	270 858,00	270 858,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	୦,00	0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (6)	.0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	270 858,00	270 858,00	270 858,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		600,00	600,00	600,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		600,00	600,00	600,00
	TOTAL	0,00	0,00	271 458,00	271 458,00	271 458,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	17 349,30
	#1
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	288 807,30

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		l'exercice (1)	réaliser N-1	nouvelles	200 E	
			(2) II		ш	IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	* 0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	17 349,30	17 349,30	17 349,30
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat" (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	17 349,30	17 349,30	17 349,30
45	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	17 349,30	17 349,30	17 349,30
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		271 458,00	271 458,00	271 458,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des recettes d'ordre d'investissement	0,00		271 458,00	271 458,00	271 458,00
	TOTAL	0,00	0,00	288 807,30	288 807,30	288 807,30

	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
*		=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	288 807,30

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la récie

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE 270 FONCTIONNEMENT (8)	858,00
FONOTIONNEMENT (0)	

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

Pour information :

- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	11
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 022 346,21	A THE RESERVE AND A STATE OF	1 022 346,21
012	Charges de personnel, frais assimilés	-369 344,18		-369 344,18
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	98 208,97	STORY OF THE WAY IN THE WAY IN THE	98 208,97
66	Charges financières	-55 000,00	0,00	-55 000,00
67	Charges exceptionnelles	35 000,00	0,00	35 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	20 000,00	141 458,29	161 458,29
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	-9 669,00		-9 669,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	741 542,00	141 458,29	883 000,29

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=

883 000,29	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	600,00	600,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	00,0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		9 0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	270 858,00	0,00	270 858,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	270 858,00	600,00	271 458,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	17 349,30
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	288 807,30

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires-

⁽²⁾ Voir liste des opérations d'ordre.

⁽³⁾ Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

⁽⁴⁾ Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

⁽⁵⁾ Si la régle applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Hors chapitres « opérations d'équipement »

⁽⁷⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	491 077,00		491 077,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	- 0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	12 440,00		12 440,00
75	Autres produits de gestion courante	21 000,00		21 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 500,00	-129 400,00	-123 900,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	530 017,00	-129 400,00	400 617,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		482 383,29		
i i		8		=
T	TAL DES RECETTES D'EXPL	OITATION C	UMULEES	883 000,29

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28 =	Amortissement des immobilisations		271 458,00 271	
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3	Stocks -	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	271 458,00	271 458,00

	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
		+
	AFFECTATION AUX COMPTES 106	17 349,30
N		
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	288 807,30

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	2 462 220,00	1 022 346,21	1 022 346,21
604	Achats d'études, prestations de services	30 000,00	184 663,33	184 663,33
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	215 000,00	155 729,87	155 729,87
6063	Fournitures entretien et petit équipt	83 500,00	-27 659,00	-27 659,00
6064	Fournitures administratives	6 000,00	0,00	0,00
6066	Carburants	4 000,00	80,90	80,90
6068	Autres matières et fournitures	38 500,00	18 691,00	18 691,00
6135	Locations mobilières	385 000,00	-68 006,12	-68 006,12
6137	Redevances, droits de passage, servitude	50 600,00	18 985,00	18 985,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	38 500,00	-3 450,00	-3 450,00
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	4 500,00	-1 500,00	-1 500,00
6155 1	Entretien matériel roulant	7 000,00	-2 500,00	-2 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	15 000,00	-6 000,00	-6 000,00
6156	Maintenance	60 000,00	18 875,00	18 875,00
6168	Autres	23 500,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	2 000,00	0,00	0,00
618	Divers	198 600,00	-27 034,84	-27 034,84
6226	Honoraires	35 000,00	11 760,90	11 760,90
6228	Divers	915 000,00	814 413,00	814 413,00
6237	Publications	4 000,00	0,00	0,00
6238	Divers	175 000,00	-57 367,00	-57 367,00
6241	Transports sur achats	1 500,00	317,00	317,00
6248	Divers	3 000,00	0,00	0,00
6256	Missions	88 500,00	-21 419,80	-21 419,80
6257	Réceptions	40 500,00	8 056,97	8 056,97
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	16 520,00	100,00	100,00
627	Services bancaires et assimilés	2 500,00	0,00	0,00
6288	Autres	0,00	10 300,00	10 300,00
63513	Autres impôts locaux	5 000,00	-5 000,00	-5 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	12 000,00	310,00	310,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 336 611,00	-369 344,18	-369 344,18
6218	Autre personnel extérieur	185 517,00	-33 487,00	-33 487,00
6311	Taxe sur les salaires	10 000,00	-10 000,00	-10 000,00
6411	Salaires, appointements, commissions	1 951 604,00	187 187,01	187 187,01
6414	Indemnités et avantages divers	34 534,00	-14 849,62	-14 849,62
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	696 078,00	-300 819,23	-300 819,23
6452	Cotisations aux mutuelles	38 527,00	-16 566,61	-16 566,61
6453	Cotisations aux caisses de retraites	112 338,00	-48 305,34	-48 305,34
6454	Cotisations au Pôle emploi	60 438,00	-25 988,34	-25 988,34
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	137 790,00	-59 249,70	-59 249,70
6472	Versements aux comités d'entreprise	7 706,00	-3 313,58	-3 313,58
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	16 305,00	-7 011,15	-7 011,15
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 204,00	-2 237,72	-2 237,72
6478	Autres charges sociales diverses	74 457,00	-32 016,51	-32 016,51
64B	Autres charges de personnel	6 113,00	-2 686,39	-2 686,39
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	40 000,00	98 208,97	98 208,97
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	40 000,00	67 610,79	67 610,79
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	30 598,18	30 598,18
TOTAL =	DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)	5 838 831,00	751 211,00	751 211,00
66	Charges financières (b) (8)	55 000,00	-55 000,00	-55 000,00
6618	Intérêts des autres dettes	55 000,00	-55 000,00	-55 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	35 000,00	35 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	35 000,00	35 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	3 500,00	20 000,00	20 000,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	3 500,00	20 000,00	20 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	62 669,00	-9 669,00	-9 669,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f	5 960 000,00	741 542,00	741 542,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	130 000,00	141 458,29	141 458,29
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	130 000,00	116 858,29	116 858,29
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	0,00	24 600,00	24 600,00
TOTAL	DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	130 000,00	141 458,29	141 458,29
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	130 000,00	141 458,29	141 458,29
	DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	6 090 000,00	883 000,29	883 000,29

+
0,00
+
0,00
=
883 000,29

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)		
Montant des ICNE de l'exercice	0,00	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00	
·= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00	

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ cf. Modalités de vote I.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

⁽⁶⁾ Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

⁽⁷⁾ Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.

⁽⁸⁾ Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

⁽⁹⁾Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

⁽¹⁰⁾ Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

⁽¹¹⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

⁽¹²⁾ Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽¹³⁾ Inscrire en cas de réprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	ili.
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	15 000,00	0,00	0,00
64198	Autres remboursements	15 000,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 050 000,00	.491 077,00	491 077,00
706	Prestations de services	600 000,00	485 157,00	485 157,00
7083	Locations diverses	48 000,00	50 000,00	50 000,00
7088	Autres produits activités annexes	402 000,00	-44 080,00	-44 080,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	4 865 000,00	12 440,00	12 440,00
74	Subventions d'exploitation	4 865 000,00	12 440,00	12 440,00
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00	21 000,00	21 000,00
751	Redevances pour licences, logiciels,	30 000,00	21 000,00	21 000,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	5 960 000,00	524 517,00	524 517,00
76	Produits financiers (b)	, 0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	5 500,00	5 500,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	5 500,00	5 500,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	5 960 000,00	530 017,00	530 017,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	130 000,00	-129 400,00	-129 400,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	130 000,00	-129 400,00	-129 400,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	130 000,00	-129 400,00	-129 400,00
÷.	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	. 6 090 000,00	400 617,00	400 617,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	482 383,29
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	883 000,29

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie
- (2) cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.
- (7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	270 858,00	270 858,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	270 858,00	270 858,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	270 858,00	270 858,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	270 858,00	270 858,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	600,00	600,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	600,00	600,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	0,00	600,00	600,00
×	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	600,00	600,00
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE Total des dépenses réelles et d'ordre)	0,00	271 458,00	271 458,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	17 349,30
A	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	288 807,30

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽²⁾ cf. Modalilés de vote, I.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽⁶⁾ Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042

⁽⁸⁾ Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽¹⁰⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	- 111
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	17 349,30	17 349,30
1068	Autres réserves	0,00	17 349,30	17 349,30
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26 *	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	17 349,30	17 349,30
Tota	l des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	0,00	17 349,30	17 349,30
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	271 458,00	271 458,00
2828	Autres immos corporelles (affectation)	0,00	271 458,00	271 458,00
TOTAL DES PRE	EVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	0,00	271 458,00	271 458,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	0,00	271 458,00	271 458,00
	RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	0,00	288 807,30	288 807,30

RESTES A REALISER N-1 (9)	0.0
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,0
	, ¥
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	288 807,3

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽²⁾ cf. Modalités de vote, I. -

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

⁽⁷⁾ Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁸⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041s

⁽⁹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précèdent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	THE STATE OF THE S
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

TE.	
IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

	Date de la			Montant des rem			
Nature (Pour chaque ligne, Indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorarie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Intérēts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 01/01/N	
\$1921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement							
51926 Autres avances de trésorerie							
51931 Lignes de trésorerie				更多。"多"的。			
51932 Lignes de trésorerie ilées à un emprunt							
5194 Billets de trésorerie						网络沙洲	
5198 Autres crédits de trésorerie							
519 Crédits de trésorerie (Total)	10 X15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

⁽¹⁾ Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.
(2) Indiquer la date de la défilibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé per l'organe défibérant (article L. 2122-22 du CGCT).
(3) Il s'agit des intérêts complabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont complabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts complabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) Emprunts et dettes à l'origine du contra Taux initial Date d'émission ou Pérlo-dicité des Date du premier rembour-sement Catéde rembour-sement anticipé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) taux d'amor-Nominal (2) date de d'Intérêt (3) de file signature de taux mobilisation actuariel sements prunt (8) (7) (5) (1) 163 Emprunts obligataires (Total) 0,00 164 Emprunts auprès 0,00 d'établissement de crédit (Total) 1641 Emprunts en suros (total) 0,00 1643 Emprunts en devises (total) 0,00 16441 Emprunts assortis d'une option 0,00 de lirage sur ligne de trésorerie (total) 185 Dépôts et cautionnements reçus 0,00 (Total) 167 Emprunts et dettes assortis de 0,00 conditions particulières (Total) 1675 Dettes afférentes aux marchés 0,00 de partenariat (lotal) 1678 Autres emprunts et dettes (total) 0,00 168 Emprunts et dettes assimilés 0,00 (Total) 1681 Autres emprunts (total) 0,00 1682 Bons à moyen terme négociables 0,00 (total) 1687 Autres dettes (total) 00,0 Total général 0,00

- (1) Si un emprunt donne lleu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la pramière mobilisation.
 (2) Nominal : montant emprunté à forigine.
 (3) Type de laux d'intérêt : F: litre ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Mentionner le cu les types d'index (ex : Euribor 3 mots).
 (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
 (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
 (8) Catégorle d'emprunt à l'origine, Exemple A-1 (d', la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire (IOCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

7	IV – ANNEXES	IV
	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

				ON PAR NATU			s et dettes au 01/0		7 (04110)	=		
						I	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dù au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	index (13)	Níveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (Je cas échéant) (16)	ICNE de , l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				WES)	0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissament de crédit (Total)		0,00		0,00					0,08	0,00	0,00	0,00
1541 Emprunts en euros (total)		0,00	SP MAN	0,00	0.0		AUTO DE LOS		0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00	A SE	DRUG		rata i	0,00	0,0	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de Urage sur ligne de trésorerie (lotal) (9)		0,00		0,00					00,0	0,00	00,0	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)	n De V	0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		00,0				imites Pales	0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Aulres emprunts et dettes (total)		0,00	C. S. S.	0,00		5.68		195	0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)	0.00	0,00		0,00	27.22	脚號	ALLW ALL SAN		0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1582 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					00,0	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00	140.00	0,00	hioles.			1 270	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général	150000100	0,00		0,00	X 200				0,00	0,00	0,00	0,00

⁽⁹⁾ S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de tréscrerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soums à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOC81015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de laux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C = complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référent

- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

 (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de voie du budget.

 (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

 (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

			PARTITION											
Emprunts ventilés par sínucture de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de fila	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'Indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sartie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (6)	Níveau du taux à la date de vote du budget	intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérēts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange do taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)											i c			
TOTAL (A)		0,00	0,00	OF HERE	13.00	E Cast	GVA VA		0,00		100	. 0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)	na shi shi a ƙasar I			TWO Y			V 30	NAVE IN				Managers (III)	DETERMINATION OF	CH SO
TOTAL (8)	No of the N	0,00	0,00	SMELAR	TEE!		272I)[6]		0,00	R 190		0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)						TO SERV	0.00	l lla sig			qVal			INSTANTA
TOTAL (C)		0,00	0,00	September 1	SVI =		V 3.4		0,00		2012	0,00	0,00	0,00
Multipilicateur jusqu'à 3 ou multipilicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00		TO THE	72			0,00	100	Wines	0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)					STATE OF			A				MINE TO STREET		ENGIRAL
TOTAL (E)		0,00	0,00	CAY GAL	33729	858 703	702227	-0142 S	0,00	937	Caraca.	0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)				,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		(A)			8 6 8	7000	2131		pasiniy.	NAME OF
TOTAL (F)		0,00	0,00			A LU	2190 CH	A. STATE	0,00	(0)	188	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	THE RESERVE THE PARTY OF THE PA	0,00	0,00	(95)210	21021	100000110	MISON S		0,00	Continued to	1031110	0,00	0,00	0,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

 (2) Nominal : montant emprunté à forégine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

 (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

 (4) Indices cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

 (4) Indices cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer la séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

 (4) Indices la cassification de l'indices sous partielle d'un emprunt, indices un la ligne de la circulaire du 25 jul 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices infiaidon françaiss ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarte d'indices euro / 5 : écarte d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

 (5) Taux hors opération de couverture, Indiquer le montant, findex ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

 (7) Coût de sontie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définité de l'emprunt au 01/01/N ou (e cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

 (8) Montant, index ou formule.

- (9) indiquer in hexe de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

 (10) indiquer les intérâts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérâts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 66111 et des intérâts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 66111 et des intérâts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 66111 et des intérâts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 66111 et des intérâts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 66111 et des intérâts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 66111 et des intérâts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 66111 et des intérâts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 66111 et des intérâts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 66111 et des intérâts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 66111 et des intérâts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 66111 et des intérâts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 66111 et des intérâts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et de l'article 66111 et des intérâts de l'article 66111 et de l'article 66111 et des intérâts de l'article 66
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768-

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

ir Structure	dices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indicos inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dant l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indiens hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	O	0	0	0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
umque). Taux variable simple platonne (cap) ou encaure (tunnel)	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	2/ O	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	71 O	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	00,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	00,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	D	D	D	
capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Muldplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	D	0	0 0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	00,0	0,00	0,00	0,00	00,0	
	Nombre de produits						D
(F) Autres types de structures	% de l'encours					6.26	0,00
	Montant en euros						0,00

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

, i	IV – ANNEXES	IV
. El	LEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
Instruments de couverture							T		Périodicité		Primes éventuelles		
(Pour chaque ligne, indiquer la numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dù au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	de réglement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente' d'option
Ташк fixe (total)		0,00				KERLEY.	0,00			V 300	0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00	STEVENS:		CEC SEN	D. SAL.	0,00		HO WAY		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	(HATEN		N DELWARD		0,00				0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge expriméé en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swep, d'une option (cap, fibor, tunnet, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1,5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

F 6	Effet de l'instrument de couverture												
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, Indiquer la Référence de l'emprunt	Référence de l'emprunt	Taux payé		Таих геси (7)		Charges et produits constatés o	Catégorie d'emprunt (8)						
numéro de contrat)	couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/688	Prodults c/768	Avant opération de couverture					
aux fixe (total)						0,00	0,0		Section A				
aux variable simple (total)						0,00	0,0		WEST OF				
aux complexe (total) (2)				nsi sindasi		0,00	0,0	o to the same					
Total		1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -	NAME OF THE OWNER OWNER OF THE OWNER			0,00	0,0						

⁽⁵⁾ Indiquer l'Index utilisé qui la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A complèter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Calégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB 1015077C du 25 juin 2010 sur les produits l'inanciers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	*
AUTRES DETTES	A1.6

 ${\bf A1.6-AUTRES\ DETTES} \\ {\it (Issues\ des\ engagements\ juridiques\ pris\ autres\ que\ ceux\ destinés\ à financer la prise\ en\ charge\ d'un\ emprunt)}$

IV – ANNEXES	IV #
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	=
CGCT): €	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

A3.	1 - ETAT DES	PROVISION	S ET DES DE	PRECIATIONS						
Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N				
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES										
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00				
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00				
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00				
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00				
	PROVISIONS	ET DEPRECIATION	ONS SEMI-BUDG	ETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00				
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00				
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00				

⁽¹⁾ Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

⁽²⁾ Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN	25	
ETALEMENT DES PROVISIONS		A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

⁽¹⁾ Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	76.7
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	-17 349,30	-17 349,30	-17 349,30
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	-17 349,30	-17 349,30	-17 349,30

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles		Total (2)
	(a)	3	(b)	(c = a + b)
Affectation au 106 (C)	0,00	17 349,30	17 349,30	17 349,30
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	-17 349,30	-17 349,30	-17 349,30
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	600,00	600,00	600,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	0,00	271 458,00	271 458,00	271 458,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	270 858,00	270 858,00	270 858,00

EPCC CITE EUROPÉENNE DU THÉÂTRE - BUDGET PRINCIPAL EPCC - BS - 2025

- (1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.
- (2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés
- (3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire Dépenses" et "Equilibre budgétaire Recette"

IV – ANNEXES	· IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	(hors RA	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM) Propositions nouvelles		Vote (2)	
	ISES TOTALES A COUVRIR PAR DES DURCES PROPRES =A + B	Ė	0,00	600,00	II	600,00
16 Em	prunts et dettes assimilées (A)	30.	0,00	0,00		0,00
1631	Emprunts obligataires		0,00	0,00	\$	0,00
1641	Emprunts en euros		0,00	0,00		0,00
1643	Emprunts en devises		0,00	0,00		0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	% (1 ×	0,00	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes		0,00	0,00		0,00
1681	Autres emprunts		0,00	0,00	F.	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables		0,00	0,00		0,00
1687	Autres dettes		0,00	0,00	= ====================================	-0,00
Dépens (B)	ses et transferts à déduire des ressources propres		0,00	600,00		600;00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves					
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves					G
139	Subv. invest. transférées cpte résultat		0,00	600,00		600,00
020	Dépenses imprévues		0,00	0,00		0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)		•	de l'ex ors RAI · BS +	₹)	Propositions nouvelles		Vote (2)	
RECET	TES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	V	74		0,00	271 458,00	VI	271 458,00	
Ressources propres externes de l'année (a)					0,00	0,00		0,00	
10222	FCTVA				0,00	0,00		* 0,00	
10228	Autres fonds globalisés				0,00	0,00		0,00	
26	Participations et créances rattachées	-			1				
27	Autres immobilisations financières								
Ressou	urces propres internes de l'année (b) (3)				0,00	271 458,00		271 458,00	
15	Provisions pour risques et charges								
169	Primes de remboursement des obligations				0,00	0,00		0,00	
26	Participations et créances rattachées)¥	ate		
27	Autres immobilisations financières								
28	Amortissement des immobilisations								
2828	Autres immos corporelles (affectation)	*/-			0,00	271 458,00		271 458,00	
29,	Dépréciation des immobilisations								
39	Dépréciat° des stocks et en-cours								
481	Charges à répartir plusieurs exercices	+0							
021	Virement de la section d'exploitation	-	50	-1	0,00	0,00		0,00	

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la seance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A5.1.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET	A3.1.1
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

EPCC CITE EUROPÉENNE DU THÉÂTRE - BUDGET PRINCIPAL EPCC - BS - 2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvir un cadre par opération pour compte de tiers.

 (2) Ensemble des résilisations connues (hors restee à résiliser).

 (3) A rempilr uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

 (4) Total = Rostee à résiliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

 (5) Inscrire la répaire et la native des trayaux.

 (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

 (7) Indiquer le chapitre.

	IV – ANNEXES	IV
ENGAGEME	NTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
E	EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

-					53.1 - E1	AT DES EMI	PRUN	15 GAR	ANI	SPA	RLAF	KEGI	=					
Désignation du bénéficiaire	Anni mobilis pri d'amorti de l'ema	ofil ssement	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou	Montant initial	Capital restant	Durée rési-	Périodi- cité des rem- bour-		Taux init	ial	N. C. S. S. S.	å la date Iu budge		Catégorie d'emprunt	Indices ou devises pouvant	_	ntie au cours de ercice
	Année	Profil		chef de file	9		duelle	sements (2)	Taux (3)	Index (4)	Taux actua- riel (5)	Taux (3)	index (4)	Niveau de taux	(7)	modifier l'emprunt	En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)				* 1	0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social	15				0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL	v. 10 (Mark	0,00	0,00										STATE	0,00	0,00

⁽¹⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
(2) Indiquer la périodicilé des rendoursements A. annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
(3) Type de taux d'intérêt ; F : fixe , V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
(5) Taux annuel, tous frais comprés.
(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, Indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et complabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV.
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX	B1.2
GARANTIES D'EMPRUNT	

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	,	/aleur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	А		0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В		0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	С	DE 12 8	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D		0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D		0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II II		0,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	17 II	0,00

⁽¹⁾ Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

⁽²⁾ Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

⁽³⁾ Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3.

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

- (1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
- (2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

EPCC CITE EUROPÉENNE DU THÉÂTRE - BUDGET PRINCIPAL EPCC - BS - 2025

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.5
ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT	

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

		,		70	.2			Montant d		tion du cocontract inte du marché de		ser pour la durée
			Nature des			Montant		Part inve	stissement			
Libelié du contrat	Année de signature du marché	e de Organismes préstations prévues prévues prévu au prestations prévues prévu au en service de la construction de la construct		Annuité versée sur l'exercice	Part totale (4)	Dont part nette (5) I	Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III			
Marchés da parte	enariat (1)											
		sou	IS-TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux	de performance o	énergétiques avec tiers	de financement (2	2)								
		SOL	IS-TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			OTAL			 0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Article L. 1112-1 du Code de la commande publique
(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023
(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N
(4) Montant fotal de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N
(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction feile des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RÉCUS	
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficlaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
	TOTAL					0,00	0,00

- (1) Concemant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT)
- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicitè » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient fieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exceptio	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
Engagemen	Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

EPCC CITE EUROPÉENNE DU THÉÂTRE - BUDGET PRINCIPAL EPCC - BS - 2025

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EM	PLOIS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)			
2		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services Directeur général adjoint des services	is.	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00 0,00	0,00 00,0	0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 00,0
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)	The letter wa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	. 0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n' NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB950102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur fillère d'origine.

(2) Catégordes : A, B ou C

(3) Emplois budgélaires créés par l'assemblée délibérante. Los emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauleur de la quolité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectils physiques "quotité de temps de travail" période d'activité dans l'année s'autivité des lemps de travail et pour pleir quotité de varie le l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quolité de Iravail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quolité de Iravail = 80 %) présent toute l'année (ex : CDD de 5 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 ° 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

EPCC CITE EUROPÉENNE DU THÉÂTRE - BUDGET PRINCIPAL EPCC - BS - 2025

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)						
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)	MENT WITH			0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)		HOTE SERVICE	VALUE OF VALUE	0,00		
TOTAL GENERAL	overall ages	0.30700		0,00		SELECTION OF THE SELECT

(1) CATEGORIES: A, B et C.

- (2) SECTEUR ADM : Administratif,
 TECH : Technique,
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
- - - issuire les fancilioris correspondances.

 , sous réserve gridarcian fonctionaire territorial n'e pu être rocruté dans les conditions prévues par le CGFP, ammanes regrupant moins de 15 000 habitants. Le collabor, se la cas schränt, jusqu'au premier reneuvellement du consoil municipal.

 et 1 000 habitants, pendant tous an suivant la consisten que la casa schränt, jusqu'au premier reneuvellement du consoil municipal.

 communes (-10 000 hab), dent la crasilion aut suppression dépend de la décision d'une autorité.

 La justité de fonctionnaire staglaire par l'autorité territoriale.

 avec un ajent contractuel territorist qui justité d'une durée de services poblica de six ans au moins.

 al concurant ramplia vantif forhéament de san conditat les conditions d'anadiciente mentionnées à l'article L. 332-10.
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDD). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »)
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non illulaires recrutés sur le fondement des articles 332-6, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1, à 333-10 et 333-12 (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985

IV ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1) **MONTANT PREVU A L'ARTICLE AGENTS TITULAIRES OU NON CATEGORIES EFFECTIFS** 6215 TOTAL GENERAL

0

0,00

⁽¹⁾ Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				34
Autres				

⁽¹⁾ Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

⁽³⁾ Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de membres présents : 7 Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES:

Contre : _0 Abstentions : 0

Date de convocation: 12/06/2025

Présenté par (1). Eric PENSO, vice président de la Cité Européenne du Théâtre

A le Montpellier, le 25/06/2025

(1),

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Le conseil d'administration de l'EPCC Cité Européenne du Théâtre-Domaine d'O A , le Montpellier le 25/06/2025

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Eric PENSO, Florence MARCH, Michel ROUSSEL, Agnès ROBIN, Véronique BRUNET (en Visio), Marion BRUNEL, Anne PUCCINELLI, Jacqueline BOULBES-GALABRUN, François-Xavier LAUCH, Genies BALAZUN, Renauld CALVAT, Mylène LUCAS, Tasnime AKBARALY

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A .le

Montpellier, le 25/06/2025

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

- (2) L'assemblée délibérante étant : ..
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

PRÉFECTURE DE L'HÉRAULT

2 3 JUIL, 2025 D.R.C.L GREFFE - P.F.R.A.

SKEEKERWEE Je jam byrej